



Mettre en place l'intéressement dans l'entreprise

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 10/07/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 10/07/2020

Dispositif facultatif, l'intéressement va offrir la possibilité d'associer les salariés aux résultats de l'entreprise grâce au versement de primes d'intéressement. N'ayant pas le caractère d'un salaire, les primes versées par l'entreprise sont exonérées de cotisations sociales, ce qui en fait une rémunération alternative intéressante... Comment mettre en place l'intéressement dans l'entreprise, à quelles conditions et pour quels avantages ?

Intéressement des salariés : qui est concerné ?

Toutes les entreprises. Par principe, toutes les entreprises sont susceptibles de mettre en place un dispositif d'intéressement des salariés (sous réserve qu'elles soient en situation régulière au regard de la réglementation applicable en matière de représentation du personnel). Peu importe leur forme et régime juridiques et la nature de leur activité. Si toutes les entreprises sont concernées, en est-il de même pour tous les salariés ?

Tous les salariés ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Intéressement des salariés : comment le mettre en place ?

Un accord. L'intéressement suppose nécessairement la conclusion d'un accord entre l'entreprise et les représentants des salariés. Accord qui doit ensuite être déposé auprès de l'autorité administrative compétente.

Concrètement...

{ABONNEZ-VOUS}